

# Voir l'EAU trement



## Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

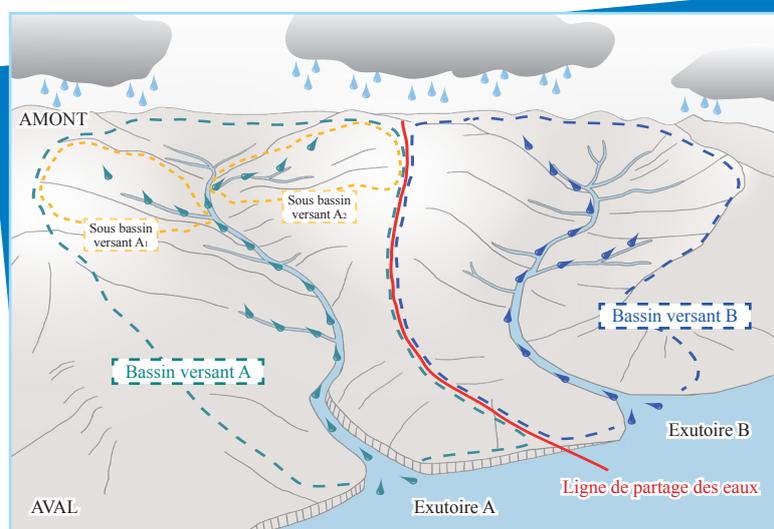


Un bassin versant est une étendue de terrain sur laquelle **l'ensemble des pluies tombées s'écoule vers un même point** de sortie, appelé **exutoire**. L'exutoire peut être un ruisseau, une rivière, un fleuve ou encore la mer.

Les limites géographiques d'un bassin versant sont des limites naturelles appelées **lignes de partage des eaux** (elles ne suivent pas de limites administratives).

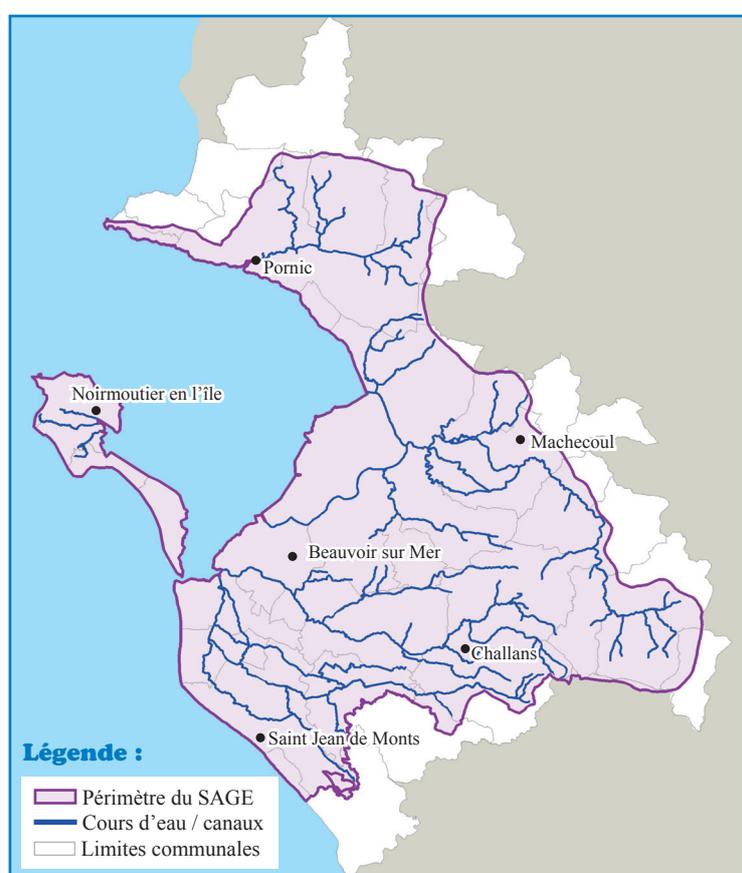
Dans un bassin versant, l'eau s'écoule de **l'amont vers l'aval**, sur et dans les sols.

Chaque bassin versant peut être découpé en **sous-bassins versants** qui, à leur tour, peuvent être découpés en sous-bassins versants, etc.



## Le bassin versant du marais breton et de la baie de Bourgneuf

Le bassin versant du marais breton et de la baie de Bourgneuf **s'étend sur environ 1000 km<sup>2</sup>**, 2 départements (Vendée et Loire-Atlantique) et 39 communes.



Il est caractérisé par un relief peu marqué (qui varie de 0 à 70 m d'altitude environ). A l'amont on observe un **paysage bocager** et à l'aval de grandes étendues de **marais doux ou salés** : le marais breton, le marais de Haute-Perche et le marais de Noirmoutier (au total 350 km<sup>2</sup> environ).

Les principaux cours d'eau et canaux représentent un linéaire total d'environ **450 km**. Que vous vous trouviez sur les communes de Chauvé, de Falleron, de Noirmoutier ou du Perrier, l'eau qui coule dans les canaux et rivières se retrouvera dans la baie de Bourgneuf.



## Le SAGE, un document pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur un bassin versant



Sur chaque bassin versant, les acteurs locaux peuvent mettre en place un document appelé **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**. Ce document **fixe des objectifs et les grandes orientations** à prendre pour les atteindre, dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

L'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi d'un SAGE sont confiés à une **Commission Locale de l'Eau**, qui regroupe des représentants des élus locaux, des professionnels (agriculteurs, conchyliculteurs, sauniers, pêcheurs, etc...), des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs, des services de l'Etat.

Le bassin versant du marais breton et de la baie de Bourgneuf dispose d'un SAGE depuis juillet 2004. Le document a été actualisé en 2014. **La structure chargée de l'animation** de ce document est l'**Association pour le Développement du Bassin Versant de la baie de Bourgneuf**.



### Exemples d'orientations inscrites dans le SAGE du marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf :

- Sensibiliser aux économies d'eau tous les acteurs (professionnels, collectivités, particuliers),
- Inciter les collectivités à réduire au maximum l'utilisation de pesticides pour l'entretien des espaces publics (espaces verts, voirie, trottoirs, ...),
- Respecter les objectifs fixés par le SAGE pour la qualité de l'eau sortant des stations d'épuration.

### Plus d'informations

Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf  
Impasse de la Gaudinière - 85630 BARBATRE - 02.51.39.55.62  
contact@baie-bourgneuf.com - www.baie-bourgneuf.com

Avec le soutien financier de :

